

édito'

AGEVIE : L'EXPERTISE D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE, LA FLEXIBILITÉ D'UNE ENTREPRISE DE PROXIMITÉ

Depuis plus de 30 ans, AGEvie intervient comme prestataire de santé à domicile (assistance respiratoire, insulinothérapie, nutrition, perfusion et Maintien À Domicile) en Bourgogne et en Lorraine. Notre ambition : répondre au mieux à vos demandes pour garantir aux patients des prestations de qualité, adaptées et sur mesure.

30 ans d'expérience à vos côtés...

Ayant à cœur de participer au développement des compétences du personnel soignant, AGEvie vous propose un ensemble de formations

sur la prise en charge de patients nécessitant un appareillage.

L'entreprise poursuit ses actions dans une démarche résolument tournée vers la redistribution des bénéfices au profit de la recherche médicale, l'appartenance à la fédération ANTADIR (Association Nationale pour les Traitements à Domicile, les Innovations et la Recherche) et la signature de la Charte de la personne prise en charge par un prestataire à domicile.

AGEvie souhaite confirmer son positionnement prépondérant de Prestataire de Santé À Domicile (PSAD) sur

les régions Lorraine et Bourgogne. Elle s'est engagée dans le processus de certification ISO 9001. "La satisfaction de nos clients" est une des valeurs essentielles que nous nous employons à respecter.

AGEvie, c'est...

- Une équipe de 200 professionnels salariés
- Un réseau de professionnels partenaires étendu
- 2 régions d'intervention : Bourgogne et Lorraine
- 5 sites de proximité : Messein, Hauconcourt, Épinal, Dijon, Appoigny



stat'

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Soucieux d'améliorer constamment la qualité de ses services et de proposer une offre de soins la plus proche de leurs besoins, AGEvie a commandité une enquête auprès de QUALITEST sur plus de 750 patients en mars 2016.

Des patients satisfaits de l'ensemble de leur prise en charge par AGEvie :

- Des visites en agence très ponctuelles.
- Un matériel fiable et pertinent, satisfaisant pour les patients.
- La prise en charge des demandes d'intervention répond aux attentes des patients.
- Disponibilité, accueil et écoute de la part des intervenants à domicile.

info pro'

PERFUSION À DOMICILE : DES ÉVOLUTIONS QUI VOUS CONCERNENT

Des changements majeurs sont à noter depuis la mise en application de la nouvelle législation le 1^{er} mai 2016. L'approche se fait désormais par traitement, et non par pathologie.

La prise en charge des perfusions à domicile est soumise obligatoirement à une consultation médicale. Deux ordonnances doivent être établies :

- Pour les produits à perfuser et les prestations et dispositifs médicaux :
 - 4 exemplaires dûment signés (à destination du patient, de l'infirmier libéral, de la pharmacie et du prestataire),
 - 2 produits par ordonnance.

- Pour les actes infirmiers :
 - 2 exemplaires dûment signés (à destination de l'infirmier libéral et du patient).

Les prestations d'AGEvie vont au-delà de la nouvelle législation

- Coordination, installation et visites de suivi à domicile par un infirmier AGEvie quelle que soit la voie d'abord.
- Prise en charge de la collecte et du traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux aux patients et infirmiers libéraux.
- Astreinte téléphonique 24 h/24 et 7j/7 par un infirmier d'AGEvie.



Suivez toute l'actualité d'AGEvie en scannant le code ci-contre.



de patients satisfaits

bon à savoir'**AIDEZ VOS PATIENTS
À PASSER DE BELLES
VACANCES !**

Vos patients sont appareillés et ils partent en vacances... Ils souhaitent savoir comment préparer leur séjour pour s'assurer les meilleures conditions - notamment de sécurité - et éviter une rupture dans leur traitement. Voici quelques conseils pratiques à leur délivrer.

Il est impératif de prévenir le secrétariat d'AGEvie, en fournissant les renseignements suivants :

- les dates d'arrivée et de départ,
- l'adresse exacte, les numéros de téléphone portable et du lieu de séjour,
- le moyen de transport,
- le matériel emporté,
- le matériel à mettre éventuellement à disposition,
- si possible, les coordonnées d'un correspondant sur place (famille, ami, voisin...).

Ces renseignements sont indispensables pour que le prestataire du lieu de séjour du patient puisse le dépanner et/ou installer le matériel nécessaire en cas de prêt.

Votre patient désire se rendre en France métropolitaine

- Prévenir AGEvie au moins 15 jours avant son départ.

Votre patient désire se rendre à l'étranger ou dans les DOM-TOM

- Prévenir AGEvie au moins un mois avant son départ.

**Transport d'oxygène en voiture**

Le patient doit veiller à positionner ses appareils d'oxygénothérapie comme suit :

- Concentrateur : debout dans le coffre ou sur une place arrière, fixé avec une sangle ou la ceinture de sécurité.
- Bouteilles d'oxygène gazeux : arrimées dans le véhicule.
- Portable : position verticale et arrimé.

Attention ! Il est interdit de transporter des cuves d'oxygène liquide dans le véhicule.

Voyage en avion

Si votre patient est sous oxygénothérapie, il ne lui sera pas possible d'utiliser son propre matériel dans l'avion. En revanche, certaines compagnies d'aviation peuvent mettre à sa disposition des bouteilles d'oxygène agréées, sous certaines conditions (se renseigner auprès de sa compagnie au moment de la réservation du billet). AGEvie peut également mettre à la disposition de votre patient, sous certaines conditions et selon sa pathologie, des concentrateurs d'oxygène portables fonctionnant sur batterie. Consultez-nous.

Votre patient doit prévoir de partir avec ses appareils et le consommable nécessaire pour la durée du séjour, sauf impossibilité majeure pour laquelle nous tenterons de trouver une solution.

**actu'****RÉGLEMENTATION
SUR LA FRÉQUENCE
DES VISITES "RESPI"
À DOMICILE :
LES IMPACTS POUR
VOS PATIENTS**

Dictée en grande partie par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), la réglementation sur les visites techniques évolue régulièrement. Deux changements majeurs sont à noter...

La Pression Positive Continue (PPC)

La fréquence de visite périodique est désormais annuelle. AGEvie a fait le choix d'appliquer cette fréquence à compter de 2016 en l'associant avec l'installation d'un télé-suivi.

Désormais, avec l'accord du patient, un modem est activé à son domicile pour transmettre à AGEvie les données de son traitement. Un technicien les analyse à distance et contacte le patient en cas de besoin. Cette nouvelle technologie permet d'améliorer le suivi par une meilleure réactivité.

L'oxygénothérapie

Depuis un an, la réglementation prévoit deux visites par an pour les patients bénéficiant d'une prescription d'oxygénothérapie. Seuls les patients équipés d'un remplisseur de bouteilles continuent de disposer d'une visite tous les quatre mois.

à vos agendas'

- Du 3 au 7 septembre 2016 | ERS à Londres
- Le 21 septembre et le 9 novembre 2016 | Les ateliers d'Éducation Thérapeutique d'ARAILLOR
- Du 30 septembre au 1^{er} octobre 2016 | 8^e Journée Pratique Respiration Sommeil (JPRS) à Montpellier
- Du 17 au 19 novembre 2016 | SFRMS à Strasbourg
- Du 30 novembre au 2 décembre 2016 | Journées Francophones de Nutrition (JFN) à Montpellier

Journées mondiales

- 14 novembre 2016 | Journée mondiale du diabète
- 18 novembre 2016 | Journée mondiale contre les Broncho-Pneumopathies Chroniques Obstructives (BPCO)